

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Finalsan

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 99

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008)

Classes de risques et catégories des risques : Eye Irrit. 2 ; H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008)

Pictogramme



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mention de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée. SPe8 Pour protéger les abeilles, ne pas appliquer la préparation lorsque les adventices sont en fleur.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

RUBRIQUE 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent No. INDEX	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
Acide nonanoïque / Acide pélargonique	112-05-0 203-931-2 01-2119529247-37 607-197-00-8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	186,7 g/l

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Assurer un apport d'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si les troubles persistent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Sans symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Mousse
Produits extincteurs en poudre
Dioxyde de carbone

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation : Lire le mode d'emploi.

Mesures générales de protection : Eviter les contacts longs et intensifs avec la peau.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits : Ne pas stocker avec les aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage : Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Contrôles techniques appropriés :

N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Protection des mains :

Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle.

Protection oculaire :

Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).

Protection de la peau et du corps :

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre anti aérosol/poussières type A/B/P3 (conforme à la norme EN 143).

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Retenir l'eau de lavage contaminée

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

et l'éliminer.

Contrôle de l'exposition du consommateur :

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après travail avec le produit.

Autres informations :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : Jaune clair

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune information disponible.

valeur pH : 8,25 - 8,45 à 20°C [CIPAC MT 75].

Début d'ébullition : Pas nécessaire

Température de fusion : Pas nécessaire

Point d'éclair : > 95 °C [EEC A.9. GLP]

Vitesse d'évaporation : Aucune information disponible.

Inflammation (à l'état solide) : Non applicable

Inflammation (à l'état gazeux) : Non applicable

Température d'inflammation : Non déterminé

Température d'autoinflammation : > 320 °C [EEC A 15]

Limite inférieure d'explosibilité : Aucune

Limite supérieure d'explosibilité : Aucune

Pression de vapeur : Pas nécessaire

Densité relative : 0,96 g/cm³ 20 °C [OECD 109]

Densité de vapeur : Aucune information disponible.

Solubilité dans l'eau : Soluble dans l'eau sans aucune limite (20 °C).

Solubilité dans un autre produit : Aucune information disponible.

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) : Aucune information disponible.

Température de décomposition : Aucune information disponible.

Viscosité : 11 - 16 mPa*s (20°C) [DIN 53019]

Propriétés comburantes : Aucune

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

9.2 Autres informations

Aucune

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

DL50 aiguë par ingestion : > 5000 mg/kg rat OCDE 401

DL50 aiguë par contact avec la peau : > 5000 mg/kg rat OCDE 402

Irritation de la peau : Non irritant. lapin OCDE 404

Irritation des yeux : Irritant. lapin OCDE 405

Sensibilisation de la peau : non sensibilisant Cochon d'Inde OCDE 406.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

Poisson NOEC 100 mg/l (96 h) truite arc-en-ciel OCDE 203

Daphnie NOEC 10 mg/l (48 h) Daphnia magna OCDE 202

Algues NOEC 20 mg/l (72 h) Scenedesmus subspicatus OCDE 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

Biodégradabilité : Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
--------------------------------	-------------------------	-------------	-------------

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Finalsan

Référence : FDS_811_N
Version: 2020-01

Edition révisée n° 2
Date de révision: 12/02/2020
Remplace la version du 23/10/2017

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Révision : La FDS a été révisée dans sa totalité.

Nom homologué : Finalsan - AMM n°2110056.

Teneur des phrases H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange) :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.